



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada



# Évaluation de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants

## Rapport final

Bureau de la vérification et de l'évaluation

Février 2011

AgriDoc # : 2727359

Canada

Le Comité de l'évaluation d'AAC a recommandé que le sous-ministre approuve le présent rapport d'évaluation le 21 février 2011.

Vous obtiendrez davantage d'information au sujet du Bureau de la vérification et de l'évaluation sur le site Web à l'adresse suivante : [http://www.agr.gc.ca/aud\\_eval](http://www.agr.gc.ca/aud_eval)

Autorisation de reproduction

Sélectionner et insérer l'avis de permission de reproduire appropriée.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011

N° de catalogue : A22-536/2011F-PDF

N° ISBN : 978-1-100-97292-3

N° AAC : 11454F

Aussi offer en anglais sous le titre : Evaluation of ecoAgriculture Biofuels Capital Initiative

## Table des matières

Résumé .....	i
1.0 Introduction.....	1
1.1 Contexte du programme.....	1
1.2 Portée et méthodologie de l'évaluation.....	2
1.3 Limites de l'évaluation .....	4
2.0 Profil du programme .....	5
3.0 Résultats de l'évaluation.....	8
3.1 Pertinence .....	8
3.2 Rendement .....	17
4.0 Conclusions et recommandations .....	25
4.1 Conclusions .....	25
4.2 Recommandations .....	28

## Résumé

Dans la présente évaluation, nous avons examiné la pertinence et le rendement de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (IIEB). Les objectifs à déterminer étaient les suivants :

- Faut-il continuer d'encourager l'investissement agricole dans la production de biocarburants? L'IIEB est-elle le moyen le plus efficace pour offrir la possibilité aux producteurs agricoles de participer à l'industrie des carburants renouvelables?
- Les objectifs de l'IIEB correspondent-ils clairement aux priorités du gouvernement fédéral et aux résultats stratégiques du Ministère?
- Dans quelle mesure le programme s'harmonise-t-il avec les autres programmes fédéraux ou provinciaux en matière de carburants renouvelables?
- Dans quelle mesure l'IIEB a-t-elle atteint les résultats escomptés, de manière efficace et efficiente?

Le Bureau de la vérification et de l'évaluation a effectué cette évaluation d'avril 2010 à décembre 2010, évaluation exigée en accord avec le plan quinquennal d'évaluation d'AAC. L'évaluation a été effectuée conformément à la politique, aux directives et aux normes sur la vérification du Conseil du Trésor de 2009.

Il est à noter que l'évaluation n'a pas évalué le besoin d'offrir des mesures incitatives continues pour les installations de production de biocarburants, car ce sujet dépassait la portée de l'évaluation.

## Méthodologie

L'évaluation était fondée sur les cinq éléments de preuve suivants, à savoir des analyses de documents, des analyses documentaires, des entrevues des informateurs clés, l'analyse de la base de données de l'IIEB et l'analyse économique.

## Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants

L'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (IIEB) a été lancée en avril 2007 dans le cadre de la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral, annoncée en décembre 2006. Le programme a pour objectif d'aider les exploitants agricoles à saisir les nouveaux débouchés dans le secteur des biocarburants, en offrant des contributions remboursables pour la construction ou l'expansion d'installations de production de carburant renouvelable qui utilisent des produits agricoles comme intrants et dans lesquelles les producteurs investissent. Le programme fournit des contributions remboursables jusqu'à 25 p. 100 des coûts du

projet admissibles (jusqu'à un maximum de 25 millions de dollars par projet) pour les projets qui ont un minimum d'investissement des producteurs de 5 p. 100 des coûts totaux du projet admissibles.

Le financement total pour le programme est de 159 millions de dollars sur six ans (2007-2008 à 2012-2013). En décembre 2010, huit projets en tout avaient été approuvés, pour une valeur de contribution totale de 46,82 millions de dollars.

Les projets financés comprennent la construction de nouvelles installations de production de biocarburants de transport ou l'expansion de telles installations existantes. L'initiative vise à fournir aux exploitants agricoles et aux collectivités la possibilité de profiter de l'engagement du gouvernement fédéral envers la production de biocarburants au Canada.

### **Conclusions clés**

L'IIEB s'inscrit dans les priorités fédérales précisées dans la Stratégie sur les carburants renouvelables. Elle ne chevauche ni ne fait double emploi avec d'autres programmes fédéraux ou provinciaux qui visent à encourager l'investissement agricole dans la production de biocarburants grâce à des mesures incitatives. Cela dit, la raison d'être de l'IIEB n'est pas entièrement claire si l'on regarde le modèle logique et la stratégie de mesure du rendement du programme.

Au moment de son lancement, en avril 2007, l'IIEB correspondait aux résultats stratégiques d'AAC intitulés : « Innovation propice à la croissance » et « Santé de l'environnement ». Cependant, étant donné que la production des carburants renouvelables ne se fait plus à partir d'intrants de première génération (p. ex. éthanol) mais à partir de ceux de la seconde génération (produits cellulosiques), l'IIEB s'harmonise maintenant davantage avec le résultat stratégique d'AAC intitulé « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif ».

Même si l'IIEB fait partie de la Stratégie horizontale sur les carburants renouvelables, les programmes étant censés être complémentaires, la mise en œuvre et les critères d'admissibilité de ces initiatives ne permettaient pas aux producteurs de biocarburant de tirer pleinement parti des programmes dans le cadre de la Stratégie sur les carburants renouvelables. Le taux d'adoption du programme et l'atteinte des résultats de l'IIEB ont ainsi pu être affectés.

Étant donné la nature et la complexité de l'évaluation des propositions de construction et d'expansion relatives à la production de biocarburant et l'importance de ces propositions, les coûts de prestation de l'IIEB semblent correspondre à d'autres programmes d'innovation semblables d'AAC.

Même si la majorité des lettres d'intérêt ont été traitées selon les normes de service du programme, la majorité des premiers versements n'ont pas été faits selon les normes de service nouvellement établies de 30 jours. Un dictionnaire de données fiables pourrait aider la Direction générale à faire le suivi et à cibler les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées pour réduire le temps de traitement.

Même si l'IIEB réalise des progrès en vue d'atteindre ses objectifs immédiats, intermédiaires et finaux, les dépenses du programme ont été bien inférieures à celles qui étaient prévues, le programme ne peut respecter ses objectifs liés à l'investissement total des producteurs et il manque de peu son objectif de changer la production annuelle d'éthanol et de biodiésel par les installations financées.

En conclusion, bien que le programme ait permis aux agriculteurs de participer au secteur des biocarburants, il ne semble pas qu'il faille pour l'instant encourager de façon continue l'investissement agricole dans la production de biocarburant par le biais d'un programme de mesures incitatives. Cependant, l'identification des futures lacunes spécifiques, en termes de sources de biocarburant et de biomasse, et toute future augmentation des exigences en matière de contenu renouvelable dans l'essence, le diesel et le mazout pourrait exiger que l'on reconsidère les mesures incitatives.

### **Leçons apprises**

On tire un certain nombre de leçons de la conception et de la prestation de l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants qui pourraient servir pour documenter le renouvellement de l'initiative à l'avenir ou des programmes semblables dans le cadre de la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral :

- Étant donné que les programmes fédéraux, lancés au sein d'une initiative horizontale telle que la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral, sont interconnectés et complémentaires, il faut s'assurer d'une collaboration efficace entre les ministères, ainsi que d'une gouvernance et d'une responsabilisation claires pour le rendement global de l'initiative horizontale. Au niveau du programme individuel, il faut s'assurer que les stratégies d'atténuation des risques prennent en compte les risques liés à l'atteinte des objectifs horizontaux et les autres programmes complémentaires lancés dans le cadre de l'initiative.
- L'amélioration de la définition des objectifs du programme en relation avec les résultats expliquerait les raisons du programme et faciliterait l'évaluation des progrès par rapport aux résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Il est à noter que les questions liées à la nécessité d'une mesure du rendement renforcée et de l'établissement de rapports sur les programmes d'innovation, y

compris l'IIEB, seront traitées sur une plus grande échelle grâce à une méta-évaluation des programmes d'innovation d'AAC.

## **Recommandation**

Voici les recommandations liées à notre évaluation :

- La Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture devrait finaliser le dictionnaire des données du programme afin de permettre une interprétation claire et cohérente, au fil du temps, des données utilisées pour suivre et surveiller le travail accompli dans les dossiers de l'IIEB. Cette activité appuiera l'évaluation future de l'efficacité et de la conformité du programme par rapport aux normes de service du programme récemment mises en œuvre (avril 2010) pour le traitement des demandes et le paiement des indemnités.

## 1.0 Introduction

### 1.1 Contexte du programme

En décembre 2006, les ministres des Ressources naturelles, de l'Environnement et de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral dont les objectifs sont les suivants : fournir des débouchés plus importants au secteur agricole, réduire les conséquences de l'utilisation de l'essence sur le plan environnemental, surtout les émissions de gaz à effet de serre (GES), et encourager la production d'énergie propre durable.

La Stratégie comprend les quatre éléments clés suivants :

- Augmenter la disponibilité au détail de carburants renouvelables grâce à la réglementation relative à la présence d'un minimum de 5 p. 100 de carburants renouvelables dans l'essence d'ici 2010, et de 2 p. 100, dans le diésel et le mazout d'ici 2012 (Environnement Canada);
- appuyer l'augmentation de la production canadienne de carburants renouvelables par le biais de l'initiative écoÉNERGIE pour les biocarburants (RNCan);
- aider les exploitants agricoles canadiens à saisir des nouveaux débouchés dans le secteur grâce à l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (AAC);
- accélérer la commercialisation des nouvelles technologies grâce à un investissement dans le Fonds des biocarburants de la prochaine génération (TDDC).

En avril 2007, l'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants a été lancée. Il s'agissait d'un programme de contribution doté de 159 millions de dollars sur quatre ans. En novembre 2009, le programme a été prolongé de deux ans, jusqu'à mars 2013, pour permettre au programme d'avoir le temps d'atteindre ses objectifs, étant donné les mauvaises conditions économiques de 2008-2009, et pour permettre une meilleure harmonisation avec les autres programmes prévus dans le cadre de la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral. L'IIEB a été conçue pour aider les exploitants agricoles à saisir les nouveaux débouchés du secteur des biocarburants et pour contribuer aux cibles du gouvernement fédéral en matière de contenu en carburants renouvelables dans les carburants de transport au Canada. Il s'inscrit donc dans les résultats stratégiques d'AAC intitulés « Innovation propice à la croissance » et « Santé de l'environnement ».

Le programme a pour objectif d'offrir la possibilité aux exploitants agricoles de participer à l'industrie de production de carburants de transport renouvelables en fournissant une contribution remboursable aux installations de production de biocarburants, nouvelles



ou agrandies, qui utilisent des produits agricoles comme intrants (matières premières) et dans lesquels l'exploitant agricole participe à l'investissement. Le programme finance des contributions remboursables jusqu'à 25 p. 100 des coûts du projet admissibles (jusqu'à un maximum de 25 millions de dollars par projet) pour des projets qui utilisent des matières premières agricoles pour produire des biocarburants et pour lesquels l'exploitant agricole a investi au moins 5 p. 100 des coûts totaux admissibles du projet.

Même si AAC a été désigné comme le ministère clé pour la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral, chaque ministère a son propre pouvoir de signature pour des programmes qui expirent à différents moments. Une évaluation horizontale de la Stratégie sur les carburants renouvelables n'est pas exigée. Les ministères partenaires s'engagent plutôt à effectuer des évaluations de leurs propres programmes en accord avec leurs propres plans d'évaluation ministériels. L'évaluation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) n'examine que les activités de l'IIEB. Les conclusions et recommandations ne se réfèrent qu'aux données liées à ce programme.

## **1.2 Portée et méthodologie de l'évaluation**

Le Bureau de la vérification et de l'évaluation (BVE) d'AAC a évalué les activités de l'IIEB pour la période d'avril 2007 à septembre 2010. Le but était d'évaluer la pertinence et le rendement continu de l'IIEB, comme l'exige la politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor (2009).

L'IIEB est un des quatre programmes de la Stratégie sur les carburants renouvelables. Cette évaluation s'est limitée aux activités et aux conséquences de l'IIEB. En conséquence, l'évaluation n'a pas examiné les questions de politique environnementale plus larges concernant les activités du gouvernement du Canada dans le domaine des biocarburants ou évalué la pertinence de mesures incitatives continues offertes aux installations de production de biocarburants. Les facteurs confessionnels qui découlent des interrelations des quatre programmes ont été pris en compte dans l'évaluation de l'IIEB. Toutefois, seuls les facteurs qui touchent ce programme ont été pris en compte et non pas la stratégie dans son ensemble.

Dans le même ordre d'idées, les conséquences sur la santé de la production et de l'utilisation de l'éthanol ne faisaient pas partie de cette évaluation. Le principal objectif de l'IIEB était de trouver des installations qui offraient des débouchés aux exploitants agricoles pour qu'ils investissent dans l'industrie de l'éthanol. L'évaluation ne comprenait donc pas d'évaluation des conséquences sur la santé ni des autres répercussions sociétales du programme.

L'évaluation portait sur les points suivants :

- Faut-il continuer d'encourager l'investissement agricole dans la production de biocarburants? L'IIEB constitue-t-elle le moyen le plus efficace pour offrir la possibilité aux exploitants agricoles de participer à l'industrie des carburants renouvelables?
- Les objectifs de l'IIEB correspondent-ils clairement aux priorités du gouvernement fédéral et aux résultats stratégiques du Ministère?
- Dans quelle mesure le programme s'harmonise-t-il avec d'autres programmes fédéraux ou provinciaux sur les carburants renouvelables?
- Dans quelle mesure l'IIEB a-t-elle atteint ses objectifs attendus, d'une manière efficace et efficace.

L'évaluation se fondait sur les cinq éléments de preuve suivants :

### **Méthodes qualitatives :**

Analyse des documents – Notamment les documents de base du programme et d'autres documents pertinents afin d'élaborer un profil du programme, de permettre d'évaluer l'harmonisation de l'IIEB avec les priorités fédérales et ministérielles et d'évaluer les raisons du programme et les liens entre les activités du programme, ses extrants et ses résultats. Les documents liés à la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement du Canada ont aussi été étudiés, reconnaissant que l'IIEB est un élément de la Stratégie et que son succès dépend partiellement des interactions avec les autres éléments de la Stratégie.

Analyse documentaire – Notamment un examen de la documentation de l'industrie des biocarburants au Canada et à l'échelle internationale afin d'évaluer précisément s'il faut continuer de soutenir l'investissement des agriculteurs dans les installations de production de biocarburants, ainsi qu'un examen de la documentation et d'autres documents élaborés par la Division des biocarburants et des débouchés connexes d'AAC au début de l'IIEB. L'analyse documentaire a également comparé d'autres programmes, au Canada et à l'échelle internationale, ayant réussi en obtenant des objectifs semblables à l'IIEB.

Entrevues auprès de personnes-ressources (n=24) – avec les intervenants suivants :

- Personnel de l'IIEB (n=5) pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la sélection des projets et le processus d'approbation, les progrès dans l'élaboration de projets, le rendement du programme en général et les facteurs de conception de programme pertinents pour le rendement.
- Les cadres supérieurs de la Division des biocarburants et des débouchés connexes (n=3) pour examiner les questions telles que la pertinence du programme, le rendement du programme et les facteurs de conception de programme pertinents pour le rendement.

- Des représentants fédéraux qui travaillent sur le développement des programmes et des politiques liés à la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral (n=2), ainsi que des représentants des provinces qui participent aux programmes sur les biocarburants (n=5) pour discuter des questions relatives à la pertinence du programme.
- Des représentants de projets de l'IIEB (n=6) pour discuter du processus de demande et de sélection, du progrès des projets à ce jour, des raisons de rechercher du financement de l'IIEB, des procédures de financement, et pour évaluer le rendement du programme.
- Des représentants des organisations clés des biocarburants et de l'industrie agricole et d'autres groupes d'intervenants (n=3) pour discuter de la conception de programme ou de sa valeur pour l'industrie.

### **Méthodes quantitatives**

Compilation ou analyse de la base de données de l'IIEB – La base de données de l'IIEB fournit des renseignements connexes de base – nombre de demandes reçues, caractéristiques des projets approuvés et renseignements liés au rendement du programme. Cet examen fournit des renseignements sur la mise en œuvre du programme, les extrants et les résultats attendus, par exemple, sur la quantité de carburant que les installations de production prévoient produire.

Analyse économique – Pour évaluer l'environnement économique depuis que le programme a été annoncé en décembre 2006 afin de comprendre les changements qui ont pu toucher le programme.

Dans la mesure du possible, les conclusions des évaluations individuelles sont fondées sur de multiples éléments de preuve.

## **1.3 Limites de l'évaluation**

La contrainte essentielle de l'évaluation a été la disponibilité limitée de renseignements sur l'atteinte des résultats finaux par les projets de l'IIEB. Au moment de l'évaluation, huit projets ont été approuvés dans le cadre du programme, et cinq d'entre eux viennent de se terminer dans les deux dernières années. L'IIEB en est au milieu de la mise en œuvre et les renseignements sur son rendement ne sont pas encore disponibles pour évaluer l'atteinte des résultats finaux. Ainsi, l'évaluation s'est surtout concentrée sur la pertinence du programme et l'atteinte des résultats immédiats et intermédiaires, tout en discutant de la possibilité, pour le programme, d'atteindre les résultats finaux.

Pour ce qui est de l'efficacité du programme, l'évaluation n'a pas évalué le coût de la production d'éthanol-carburant par litre par rapport aux coûts de production des installations financées par l'IIEB pour deux raisons. Tout d'abord, les installations n'ont pas été productives pendant suffisamment de temps (l'IIEB est entrée dans sa quatrième année et certaines installations sont toujours en train d'être construites) pour générer suffisamment de données. Deuxièmement, d'autres subventions fournies à l'industrie de l'éthanol (p. ex., des incitatifs fiscaux, crédits pour le mélange de carburant, etc.), ont une influence sur le coût par litre d'éthanol. Il est difficile ainsi d'obtenir les limites des coûts de production seuls.

L'évaluation comprend un nombre limité de commentaires d'intervenants du programme, en particulier des exploitants agricoles. Les ententes de contribution ne comprenaient pas d'accords pour que des représentants d'AAC communiquent avec les exploitants agricoles qui ont investi dans des projets de l'IIEB afin d'évaluer les répercussions du programme. Ce consentement aurait permis aux représentants de l'évaluation de communiquer directement avec les exploitants agricoles pour permettre une meilleure évaluation de la pertinence et du rendement du programme. AAC examine son modèle d'accord de contribution afin de s'assurer que les futurs accords comprennent des dispositions pour aider l'évaluation, y compris un accord pour communiquer avec les destinataires et les participants au programme, au besoin.

## **2.0 Profil du programme**

### **Aperçu de l'IIEB**

L'IIEB est gérée par la Division des biocarburants et des débouchés connexes (DBDC) qui fait partie de la Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture, à l'administration centrale d'AAC. Les principales activités de l'IIEB sont la sélection, le financement et la surveillance des projets approuvés. Parmi les responsabilités de la DBDC, citons la surveillance de toutes les dépenses connexes et des activités de programme pour déterminer si le destinataire (à savoir la société de biocarburant) s'est conformé ou se conforme aux conditions de l'accord de contribution. La DBDC évalue également s'il faut effectuer une vérification des accords spéciaux.

Le processus de demande comprend une évaluation, l'acceptation ou le rejet des lettres d'intérêt, l'examen des propositions, la collaboration avec des promoteurs pour rencontrer tous les critères d'admissibilité du programme nécessaires et la recommandation des propositions de projet complètes pour l'approbation du financement. La figure 1 (ci-dessous) montre les étapes clés de ce processus.

Une fois que toute une proposition est complète et que son financement est approuvé, un accord de contribution est signé. Le demandeur y montre que le projet est prêt à démarrer. Les accords de contribution signés constituent le principal résultat de l'IIEB.

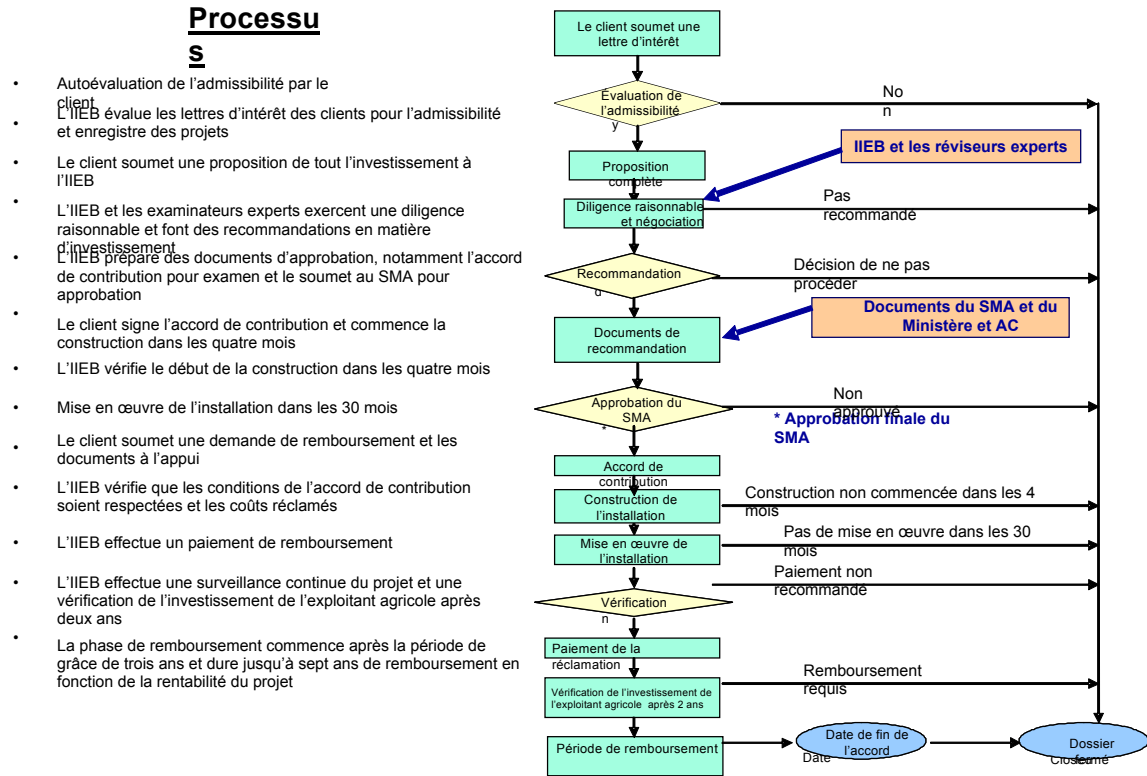
Quand la construction de l'installation est terminée, une preuve de production à une capacité nominale<sup>1</sup> est fournie par un ingénieur agréé au Canada. AAC paye le destinataire au vu du reçu du rapport de mise en service et des documents qui montrent les coûts du projet admissibles, dépensés pour l'installation. Le taux minimum de contribution de l'IIEB par litre de capacité nominale est de huit cents, mais il augmente en fonction du niveau d'investissement de l'exploitant agricole jusqu'à un maximum de 0,20 \$, un minimum de 20 p. 100 de l'investissement de l'exploitant agricole étant un pourcentage des coûts du projet admissibles.

---

<sup>1</sup> La capacité nominale désigne le volume de carburant renouvelable qui peut être produit au cours d'une année comme l'a certifié un ingénieur agréé au Canada au nom du fournisseur de la technologie ou de la construction ou d'un sous-traitant qualifié à la date de la mise en service.

**Figure 1**

**Processus de demande de l'IIEB / Cycle de vie de projet**



Pour s'assurer que les exploitants agricoles ont pris l'engagement nécessaire au projet, le demandeur sélectionné doit faire, deux ans après la mise en œuvre du projet, un rapport sur les niveaux de son investissement par rapport à la proportion des coûts du projet admissibles, comme prévu par les conditions du programme. S'il y a une baisse de l'investissement de l'exploitant agricole par rapport aux niveaux précisés dans l'accord de contribution, le demandeur doit rembourser la différence entre la contribution originale et toute réduction du montant recalculé deux ans après la mise en œuvre de l'installation. Le remboursement de la contribution d'AAC se fait pendant les sept années suivant la période de grâce de trois ans qui suit la mise en œuvre, en fonction du niveau de profit des activités du demandeur.

En décembre 2010, l'IIEB a approuvé huit projets (dont six sont assortis d'un accord de contribution) qui représentent 46,82 millions de dollars en engagements potentiels et jusqu'à 649 millions de litres de carburant fabriqué dans de nouvelles installations de production de biocarburants par an.

Le budget original de l'IIEB était de 200 millions de dollars (186 millions de dollars en fonds de contribution et 14 millions de dollars en fonds de fonctionnement) (veuillez

vous référer au tableau 1 ci-dessous ). Après un examen des dépenses, le budget a été réduit à 159 millions de dollars.

**Tableau 1 : Budgets de l'IIEB, originaux et révisés**

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>Budget original</b>							
Crédit 1	1 941 354	1 941 354	1 941 354	7 530 228	S.O.	S.O.	13 354 290
Crédit 10	28 650 000	50 000 000	50 000 000	57 350 000	S.O.	S.O.	186 000 000
Contributions							
Locaux	58 646	58 646	58 646	469 772	S.O.	S.O.	645 710
<b>Total</b>	<b>30 650 000 \$</b>	<b>52 000 000</b>	<b>52 000 000</b>	<b>65 350 000</b>	S.O.	S.O.	<b>200 000 000</b>
<b>Budget original ajusté pour les reports et VAF</b>							
Crédit 1	1 941 354	1 941 354	1 941 354	7 941 354	S.O.	S.O.	13 765 416
Crédit 10	350 000	29 985 930	49 765 000	65 294 070	S.O.	S.O.	145 395 000
Contributions							
Locaux	58 646	58 646	58 646	58 646	S.O.	S.O.	234 584
<b>Total</b>	<b>2 350 000</b>	<b>31 985 930</b>	<b>51 765 000</b>	<b>73 294 070</b>	S.O.	S.O.	<b>159 395 000</b>
<b>Budget révisé avec le prolongement de deux ans</b>							
Crédit 1	1 941 354	1 941 354	1 941 354	1 941 354	1 941 354	3 941 354	13 648 124
Crédit 10	350 000	29 985 930	3 829 000	38 894 070	23 936 000	48 400 000	145 395 000
Contributions							
Locaux	58 646	58 646	58 647	58 647	58 647	58 647	351 880
<b>Total</b>	<b>2 350 000</b>	<b>31 985 930</b>	<b>5 829 000</b>	<b>40 894 070</b>	<b>25 936 000</b>	<b>52 400 000</b>	<b>159 395 000</b>

En décembre 2009, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de prolonger l'IIEB de deux ans, jusqu'au 31 mars 2013, pour permettre au programme d'avoir le temps d'atteindre ses objectifs, étant donné les mauvaises conditions économiques de 2008-2009 et pour permettre une meilleure harmonisation avec les autres programmes prévus dans le cadre de la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral. À la suite de la prolongation, presque la moitié du crédit 10 (72 millions de dollars) de l'IIEB a été reportée à 2011-2012 et 2012-2013.

## **3.0 Résultats de l'évaluation**

### **3.1 Pertinence**

#### **3.1.1 Besoin constant du programme**

Les niveaux de production de biocarburants canadiens ne sont pas suffisamment élevés pour que le Canada soit considéré comme un participant important dans le

marché mondial de production de biocarburant<sup>2</sup>. Il n'affecte pas l'offre et la demande mondiales en biocarburant. Le développement d'une capacité de production de biocarburant au Canada devrait augmenter les prix des matières premières locales et réduire les coûts du transport local<sup>3</sup> à court terme, mais ne devrait pas affecter l'ensemble des prix des matières premières à long terme, car ils sont fixés par les marchés mondiaux.<sup>4</sup> Le Canada est essentiellement un preneur de prix quand il s'agit des coûts liés à la production nationale de biocarburants renouvelables. Ainsi, l'analyse documentaire et l'analyse économique indiquent que les conséquences de l'industrie des biocarburants canadienne sur les exploitants agricoles canadiens est relativement faible. De plus, afin que l'industrie des biocarburants canadienne soit concurrentielle sur les marchés américains et brésiliens plus grands, l'industrie dépend de l'aide financière du gouvernement sous forme de capitaux propres et de mesures d'incitation à la production.

Il est prouvé que l'industrie des biocarburants canadienne offre peu d'avantages économiques aux producteurs individuels au-delà du fait qu'elle ajoute une demande générale pour les produits de base et des effets à court terme sur les prix des produits de base et des coûts de transport réduits. L'ensemble de ces avantages au niveau local peut être largement compensé par les conséquences négatives potentielles sur le secteur de l'élevage canadien, en raison de l'augmentation du prix des céréales fourragères à court terme.<sup>5</sup>

Les entrevues et l'analyse documentaire montrent que la majorité des exploitants agricoles ne peuvent souvent pas s'offrir les capitaux nécessaires pour investir dans des installations de production de biocarburants et ne cherchent pas nécessairement de nouvelles possibilités d'investissement en dehors de la ferme. Les informateurs clés

---

<sup>2</sup> Les États-Unis et le Brésil ont produit environ 94 p. 100 de la production mondiale d'éthanol-carburant de 2009. Le Canada est le sixième plus grand producteur d'éthanol au monde derrière les États-Unis, le Brésil, l'Union européenne, la Chine et la Thaïlande. Il a produit 1,5 p. 100 de la production mondiale d'éthanol en 2009.

<sup>3</sup> Sur les marchés concurrents, les coûts de transfert – coûts de chargement ou de manutention et de transport – sont généralement les facteurs les plus importants pour déterminer les différences de prix en fonction du lieu. Plus le coût de transport d'un produit à un acheteur est élevé, moins le producteur recevra d'argent et vice versa. Du fait du développement d'installations de production de biocarburants dans le cadre de l'IIEB, les exploitants agricoles qui sont installés près des usines sont maintenant capables de vendre leurs produits localement, et réduisent ainsi la distance pour transporter leurs produits.

<sup>4</sup> Le Canada et les États-Unis ont un marché relativement ouvert (à savoir pas de tarif douanier) pour les matières premières et les produits de biocarburant et ainsi l'offre et la demande canadiennes sont largement déterminées par le marché américain plus grand.

<sup>5</sup> Sans industrie de l'éthanol, le Canada serait un exportateur de céréales fourragères, et le prix des céréales pourrait être inférieur à celui des États-Unis, généralement du montant des frais de transport. Cependant la production d'éthanol subventionnée augmente la demande de céréales et élève le prix au-dessus de celui du grain des céréales aux États-Unis et dans d'autres pays. Pour les éleveurs qui achètent des céréales fourragères, cela signifie que plutôt que d'avoir un petit avantage relatif dans le coût des aliments, ils ont un désavantage relatif.



pensent que de nombreux exploitants agricoles qui ont de l'argent, l'investissent généralement dans leurs propres exploitations. Ils notent aussi que des producteurs sont généralement peu enclins à courir des risques et que l'industrie des biocarburants est considérée comme étant un investissement présentant un risque élevé. La récession économique a renforcé cette perception. Les exploitants agricoles sont encore moins enclins à investir en dehors de leurs exploitations agricoles.

Des études de faisabilité sur les biocarburants qui ont été effectuées dans le cadre de l'Initiative des marchés de biocarburants pour les producteurs (IMBP)<sup>6</sup>, précurseur de l'IIEB, ont démontré que l'industrie des biocarburants était, en fait sans intérêt pour la plupart des exploitants agricoles et des organisations agricoles. Ainsi, de nombreux exploitants agricoles qui dirigent des projets de production de biocarburants plus faibles ont choisi de ne pas poursuivre. Ce qui a permis de s'assurer que ceux qui ont continué et qui demandent un financement de l'IIEB devraient réussir.

L'analyse des documents et les interviews ont montré que, sur 503 exploitants agricoles qui avaient investi dans les projets de l'IIEB, 466 (93 p. 100) étaient majoritairement propriétaires de deux installations de production de biocarburants séparées et que ces installations étaient très florissantes avant le lancement de l'IIEB. Selon les informateurs clés, ces exploitants agricoles particuliers auraient de toute façon investi dans ces deux projets, même sans l'existence du programme. Cependant, il est possible que l'annonce du gouvernement fédéral liée à la Stratégie sur les biocarburants renouvelables en décembre 2006, qui comprenait des programmes de capitaux propres et des mesures incitatives pour la production, ait influencé la prise de décisions opérationnelles précoces de la part de ces investisseurs.

La situation économique au cours du cycle de vie du programme a eu un impact sur le niveau de participation du programme. À ce jour, les dépenses du programme ont été beaucoup plus faibles que prévu (46,8 millions de dollars au lieu de 145,4 millions de dollars) et le programme ne devrait pas respecter ses objectifs liés à l'investissement total des exploitants agricoles.

Selon les conclusions de l'analyse documentaire, des entrevues et de l'analyse économique, AAC devrait réévaluer le besoin constant d'encourager l'investissement des exploitants agricoles dans la production de biocarburants à partir de matières premières agricoles par le biais de programmes incitatifs. Les conclusions indiquent que la promotion de l'investissement agricole dans l'industrie fournit des avantages minimums pour les exploitants agricoles canadiens. De plus, les exploitants agricoles

---

<sup>6</sup> L'IMPB était une initiative conçue pour aider les exploitants agricoles et les collectivités rurales à embaucher des experts qui pouvaient les aider à élaborer des projets d'entreprise et des études de faisabilité et autres qui étaient nécessaires pour créer et élargir des capacités de production de biocarburant par les producteurs agricoles.

n'ont pas nécessairement les moyens ou l'envie d'investir dans la production de biocarburants.

En conclusion, même si le programme donne aux exploitants agricoles la possibilité de participer au secteur des biocarburants, il ne semble pas y avoir un besoin constant en ce moment d'encourager l'investissement agricole dans la production de biocarburants par des mesures incitatives. Cependant, l'identification de futures lacunes précises en termes de certaines sources de biocarburant et de biomasse, et/ou de futures augmentations des exigences en contenu renouvelable dans l'essence, le diésel et le mazout pourrait exiger de revoir les mesures incitatives.

### **3.1.2. Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats stratégiques du Ministère**

Un examen des publications du gouvernement du Canada et des documents stratégiques, tels que les discours du Trône et les états budgétaires, les annonces relatives à la Stratégie sur les carburants renouvelables du gouvernement fédéral et les documents de base d'AAC, confirme que l'IIEB s'inscrit dans les priorités actuelles du gouvernement fédéral liées à l'offre de débouchés d'une valeur plus élevée dans le secteur de l'agriculture grâce à la production nationale de carburants renouvelables à partir d'intrants agricoles. Voici un extrait du discours du Trône de 2006 :

« Afin de favoriser la compétitivité et la prospérité futures de l'industrie, le gouvernement investira dans des mesures permanentes, ce qui comprend [...], des fonds pour l'élaboration d'une stratégie sur les biocarburants [...]. »

La raison était que la production de carburant renouvelable était un nouveau débouché pour les exploitants agricoles et les collectivités rurales. Le budget de 2006 comprenait une somme de 365 millions de dollars pour aider les exploitants agricoles à tirer parti des débouchés grâce aux bioproduits agricoles, notamment les carburants renouvelables. L'IIEB vise à soutenir les exploitants agricoles et les collectivités rurales grâce à leur participation à l'industrie de production des biocarburants. Elle s'inscrit donc dans les priorités à l'échelle du gouvernement.

En 2007, au moment où l'IIEB a été lancée, la production de carburants renouvelables à partir de matières premières agricoles était une industrie relativement nouvelle au Canada, et les investissements pour développer une capacité dans ce domaine étaient vus comme novateurs. On s'attendait à ce que l'augmentation dans la production de carburants renouvelables au Canada puisse soutenir l'innovation pour la croissance grâce à une demande accrue pour les matières premières, de nouveaux marchés pour les exploitants agricoles et de meilleurs prix pour le secteur des céréales et des graines oléagineuses. On s'attendait également à ce que l'investissement des exploitants agricoles dans les installations de production de biocarburants atteigne un avantage

économique spécial pour les producteurs grâce à un revenu hors ferme diversifié. On s'attendait également à ce que l'utilisation des carburants de transport produits par des installations financées dans le cadre de l'IIEB aurait réduit la quantité d'émissions de gaz à effet de serre. L'IIEB s'inscrivait donc bien dans les résultats stratégiques d'AAC : « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels innovateur » et « Santé de l'environnement ».

Quand l'architecture des activités de programme d'AAC a été révisée en 2008, l'IIEB a été ensuite harmonisée avec le résultat stratégique « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels innovateur », sous l'activité du programme « Science, innovation et adoption ». Depuis 2007, le débat sur les avantages de la production de biocarburants renouvelables à partir d'intrants agricoles s'est poursuivi, en mettant particulièrement l'accent sur le fait que la production de biocarburants à partir d'intrants agricoles pouvait possiblement supplanter la production alimentaire et que les avantages pour l'environnement pouvaient ne pas être aussi importants qu'on l'avait pensé au début. Ainsi, le gouvernement fédéral est passé des carburants renouvelables de première génération (p. ex. éthanol) à des carburants renouvelables de seconde génération (p. ex. produits celluloseux), car on considère qu'ils ont un avantage potentiellement plus grand sur le plan environnemental et économique.

En conclusion, le financement du gouvernement fédéral pour les carburants renouvelables de première génération n'est plus considéré comme étant novateur. Il est plutôt destiné à aider l'industrie des carburants renouvelables canadienne à être concurrentielle sur les marchés internationaux. Par conséquent, l'IIEB s'harmonise maintenant beaucoup plus avec l'objectif stratégique d'AAC « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif » qu'avec « Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels innovateur ».

### **3.1.3 Harmonisation avec d'autres programmes fédéraux de la stratégie concernant les carburants renouvelables**

L'Initiative pour un investissement écoagricole dans les biocarburants (IIEB) s'inscrit dans le cadre d'une stratégie horizontale concernant les carburants renouvelables. Les programmes de cette stratégie complètent les efforts visant à accroître l'offre au détail de carburants renouvelables au moyen de mesures législatives conformes à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) (Environnement Canada), à soutenir l'expansion de la production canadienne de carburants renouvelables par des mesures d'incitation à la production (programme écoÉNERGIE pour les biocarburants de Ressources naturelles Canada), à aider à la construction de nouvelles usines de production ou à l'agrandissement d'installations existantes (IIEB), et à accélérer la commercialisation de nouvelles technologies pour la prochaine génération de

carburants renouvelables (Technologies du développement durable Canada [TDDC]). Ces initiatives s'inscrivent toutes dans le cadre d'une stratégie horizontale globale, mais c'est l'IIEB qui a été lancée la première, en avril 2007.

La première phase de la stratégie, dirigée par Environnement Canada, porte sur l'accroissement de l'offre au détail de carburants renouvelables au moyen de mesures législatives exigeant un contenu de carburant renouvelable de 5 p. 100 dans l'essence et de 2 p. 100 dans le carburant diesel et l'huile de chauffage. Cet élément de la stratégie est extrêmement important puisqu'il a pour effet de stimuler la demande dans le secteur canadien du biocarburant. Bien que l'intention d'introduire de nouveaux règlements en application de la LCPE ait été annoncé en 2006, le règlement exigeant une part de contenu renouvelable dans l'essence n'a été édicté que le 15 décembre 2010, et le règlement exigeant une part de contenu renouvelable dans le diesel ne le sera qu'en 2012. Ainsi, l'IIEB est en cours mais les règlements régissant la demande ne sont pas en place.

La seconde phase de la stratégie concernant les carburants renouvelables, dirigée celle-là par Ressources naturelles Canada (RNCan), est l'expansion de la production canadienne de carburants renouvelables par le biais du programme écoÉNERGIE pour les biocarburants (EB). Lancé en 2008, le programme EB<sup>7</sup> permet de fournir des incitatifs d'opération aux installations qui produisent des carburants de rechange à l'essence et au diesel. L'analyse documentaire, l'évaluation économique et les échanges avec des intervenants montrent que sans l'apport financier du programme EB, les seules contributions de l'IIEB ne suffisent généralement pas à rendre une usine concurrentielle. Les fonds du programme EB sont absolument essentiels au maintien de la force concurrentielle du secteur canadien des biocarburants, puisqu'ils permettent aux entreprises de production de biocarburant de compter sur des contributions prévisibles qui leur sont versées sur une longue période (sept ans) et qui sont basées sur leur niveau de production.

L'un des freins à l'investissement dans le secteur des carburants renouvelables est le coût des opérations. À la différence de ce qui se produit pour les combustibles classiques, dont les prix sont tributaires du cours d'un seul produit, le pétrole brut, les producteurs de carburant renouvelable doivent composer non seulement avec les prix des combustibles, mais avec les prix des matières premières qui dépendent peu du marché des carburants. Comme le coût des matières premières compte pour plus de 80 p. 100 des coûts de production du biodiesel, les producteurs sont vulnérables à la hausse des prix de ces matières. Un autre frein à l'investissement est le fait que les États-Unis jouissent d'un secteur des carburants renouvelables beaucoup plus

---

<sup>7</sup> Le programme, dont la période d'exécution court du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2017, permet de fournir, pour un maximum de sept ans par usine, une aide financière sous forme de contributions non remboursables dans le but de stimuler la production canadienne d'éthanol et de biodiesel.

développé que le nôtre et qu'ils produisent à moindres coûts, comme plusieurs autres pays dont le Brésil. Le programme EB permet d'atténuer ces obstacles par la fourniture d'une aide aux opérations directe aux producteurs canadiens pour une période déterminée (sept ans d'un financement commençant à 0,10 \$ le litre en 2008-2009 et diminuant graduellement jusqu'à 0,04 \$ le litre en 2016-2017). La réussite des projets de l'IIEB est tributaire de la fourniture de fonds provenant du programme EB. C'est grâce aux fonds du programme EB que les projets de l'IIEB, une fois parvenus à terme, peuvent continuer d'être viables.

Le programme EB a été lancé un an après l'IIEB<sup>8</sup>. Il est possible que l'incertitude entourant la fourniture d'incitatifs à la production ait empêché les entreprises de soumettre une demande de pleine participation à l'IIEB, étant donné que les deux incitatifs (production et capital) semblent être nécessaires pour que les usines canadiennes de production de biocarburant soient concurrentielles dans la conjoncture actuelle. En 2008, lorsque le programme a débuté, les critères d'admissibilité ne concordaient pas avec ceux de l'IIEB. Les projets pour lesquels une contribution était versée au titre de l'IIEB n'étaient pas nécessairement admissibles au financement au titre du programme EB. Les critères d'admissibilité au programme EB ont été révisés en décembre 2009 pour qu'il y ait concordance entre les deux programmes. Par conséquent, toutes les usines de production recevant actuellement des contributions au titre de l'IIEB sont désormais admissibles à recevoir un incitatif sous le régime du programme EB.<sup>9</sup>

La dernière phase de la stratégie fédérale concernant les carburants renouvelables, dirigée par TDCC, porte sur l'accélération de la commercialisation de nouvelles technologies par un investissement dans un Fonds des biocarburants de la prochaine génération. En se basant sur l'information fournie par la Division des biocarburants et des débouchés connexes, TDCC a approuvé un projet lié au Fonds des biocarburants de la prochaine génération (FBPG), mais aucun fonds n'a encore été attribué. Cette initiative n'a aucune incidence directe sur la réussite de l'IIEB puisqu'elle porte principalement sur la production des biocarburants de la prochaine génération qui se fera avec des matières autres que les matières premières agricoles.

Enfin, comme les calendriers et critères d'admissibilité de plusieurs initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie fédérale concernant les carburants renouvelables n'étaient pas en phase, les producteurs de biocarburants n'ont pu bénéficier pleinement des programmes. Il est possible que cela ait eu une incidence sur le taux de participation aux programmes et sur le taux d'atteinte des résultats recherchés par l'IIEB.

---

<sup>8</sup> L'IIEB a été lancée en 2007 et le programme EB en 2008.

<sup>9</sup> Ce pourrait être différent pour les prochains projets de l'IIEB, puisque le programme EB n'accepte plus de demandes pour les projets de construction de nouvelles usines de biocarburant.

### 3.1.4 Harmonisation avec d'autres programmes fédéraux et provinciaux

L'IIEB succède au Programme d'expansion du marché de l'éthanol (PEME) qui avait été lancé en 2003 par RNCAN dans le cadre du Plan du Canada sur les changements climatiques. Le PEME visait l'augmentation de la production et de l'utilisation de l'éthanol carburant au pays, et, du même coup, la réduction des émissions de GES générées par le transport. Ces objectifs étaient réalisés par la fourniture de primes d'immobilisations pour la construction de nouvelles usines d'éthanol.

Suivant ses documents fondamentaux, le PEME, qui était géré conjointement par RNCAN et AAC, a permis des observations extrêmement utiles pour la création de l'IIEB. Certaines observations se rapportaient à l'établissement des critères relatifs à l'évaluation de l'état de préparation à la construction, et d'autres au calcul des paiements de contribution. Il y avait également des similitudes relativement à la conception du PEME et de l'IIEB en ce qui se rapporte à la définition des coûts de projet admissibles et à la structure de la formule de remboursement.

L'IIEB et le PEME étaient complémentaires puisque le PEME visait la promotion de la production d'éthanol et que l'IIEB permet de faciliter la participation des producteurs agricoles à la production commerciale de carburants de transport renouvelables, dont l'éthanol. Deux projets ont reçu des contributions à la fois du PEME et de l'IIEB. Toutefois, l'IIEB compte désormais une disposition spéciale sur le cumul de l'aide pour que le total combiné de l'aide fournie au titre de l'un et l'autre programmes n'excède pas le plafond de 25 M\$ en contributions remboursables de l'IIEB. Ainsi, il ne pouvait y avoir chevauchement. L'IIEB est vue comme un véhicule qui permet de continuer la promotion de la production intérieure d'éthanol et dont l'action s'ajoute aux réalisations du PEME. Son action contribue à la réalisation de l'objectif de production du Canada qui est de 1,5 milliard de litres de nouvelle capacité de production de biocarburants d'ici 2010, réalisation qui permettra de remplir les nouvelles exigences réglementaires relatives à la proportion de contenu renouvelable dans l'essence.

L'une des principales différences entre le PEME et l'IIEB est l'importance prêtée à l'investissement agricole. La contribution de l'IIEB dépend du niveau de l'investissement en capital du producteur agricole par rapport aux coûts de projet admissibles. La *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire* donne au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire des pouvoirs et fonctions très larges dans les domaines de compétence liés à l'agriculture et aux produits dérivés de l'agriculture, ainsi que pour la recherche dans ces domaines.<sup>10</sup> Aider les producteurs à exploiter les nouvelles possibilités dans le secteur des biocarburants est conforme au mandat que se doit de réaliser AAC, vu qu'il y a utilisation d'intrants agricoles pour la production de carburants

---

<sup>10</sup> *Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire*, L.R. (1985), ch. A-9, 4.

renouvelables, et qu'il lui faut soutenir un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels concurrentiel qui gère les risques de façon proactive. À cet égard, le bien-fondé de l'IIEB n'apparaît pas clairement par rapport au modèle logique et à la stratégie de mesure de rendement de l'initiative. En effet, ces modèle et stratégie comportent d'un côté des résultats liés à la construction de nouvelles installations de production de biocarburants ou à l'agrandissement des usines existantes, ainsi qu'à la contribution à la production canadienne d'éthanol et de biodiésel, et de l'autre côté des résultats évaluant les possibilités créées pour les producteurs.

Les constatations faites lors de l'analyse documentaire et d'échanges avec les responsables et les bénéficiaires de l'IIEB montrent toutes que l'initiative ne chevauche ni ne dédouble des programmes d'AAC ou d'autres programmes fédéraux. Actuellement, il n'y a pas d'autres programmes fédéraux au Canada qui incitent les producteurs agricoles à investir, par le biais de programmes d'aide à l'investissement, dans la production de carburants faits à partir de matières premières agricoles.

Pour ce qui est de possibles chevauchement et dédoublement avec des programmes provinciaux ou territoriaux, il faut savoir que le programme SaskBIO, financé par le gouvernement de la Saskatchewan, prend modèle sur l'IIEB.<sup>11</sup> Le programme SaskBIO encourage les investisseurs agricoles à faire des investissements en capital dans la province. Il donne au terme « investisseur agricole » un sens plus large que ne lui prête l'IIEB, puisque les personnes admissibles sont, outre les producteurs agricoles, toute personne résidant dans une collectivité rurale. Il n'y a pas chevauchement entre l'IIEB et le programme SaskBIO, puisque l'IIEB impose une limite de cumul afin que le total de l'aide reçue de toutes les sources publiques (fédérale, provinciale, territoriale et municipale) pour les dépenses en capital des usines de production de biocarburants financées par l'IIEB, n'excèdent pas 50 p. 100 des coûts de projet admissibles.

En résumé, il n'y a ni chevauchement ni dédoublement entre l'IIEB et d'autres programmes fédéraux ou provinciaux/territoriaux qui visent la stimulation de l'investissement agricole dans le secteur des biocarburants, par la prestation de dispositions financières aux usines de production de carburants renouvelables utilisant comme intrants les biomasses agricoles. Par contre, une meilleure correspondance des résultats de programme recherchés avec les objectifs de programme permettrait de mieux voir le bien-fondé de l'IIEB et de faciliter l'évaluation des répercussions de l'Initiative à court et à long terme. Au chapitre de l'évaluation, il faut savoir que les questions liées à la nécessité de renforcer la mesure du rendement et le rapport concernant les programmes d'innovation, dont l'IIEB, seront traitées sur une échelle plus large avec la méta-évaluation qu'AAC effectuera concernant ses programmes d'innovation.

---

<sup>11</sup> <http://www.agriculture.gov.sk.ca/SaskBIO>.

## 3.2 Rendement

La présente section donne le sommaire des constatations de l'évaluation en ce qui se rapporte au rendement de l'IIEB, en termes d'atteinte des résultats attendus, d'efficience et d'économie.

### 3.2.1. Atteinte des extraits et des résultats attendus de l'Initiative

Les sections qui suivent donnent les constatations concernant la mesure dans laquelle l'IIEB permet d'atteindre les objectifs énoncés dans le texte de sa stratégie de mesure du rendement.

#### Extraits

L'extrait principal de l'IIEB est l'examen et l'approbation des ententes de contribution.

**Tableau 2 – Progrès de l'IIEB en regard de l'atteinte des extraits**

Domaine de rendement	Indicateurs	Cibles	Résultats de rendement
<b>Extrait</b>			
Ententes de contribution (EC)	Nombre d'EC conclues  Montant engagé	De huit à douze EC (contribution moyenne de 20 à 25 M\$ par contribution et total des dépenses de 186 M\$)	Six projets ont fait l'objet d'une EC et deux projets ont été approuvés, pour un total de 46,82 M\$ en contributions demandées.  Avec les deux projets qui seront probablement approuvés, s'ajoutent 32,5 M\$ en contributions demandées.

Au mois de décembre 2010, six EC ont été conclues, et l'attribution de contributions a été autorisée pour deux projets. Les responsables de programme ont rapporté que les EC pour ces deux projets devraient être conclues dans les prochains mois. L'IIEB prévoit l'approbation dans les prochains mois d'au moins deux autres projets, qui s'ajouteront aux huit déjà approuvés. L'étude de nouvelles demandes pour des projets qui seront terminés au 30 septembre 2012 se poursuit. Tous les projets bénéficiaires



doivent être achevés et toutes les dépenses doivent être engagées d'ici le 31 mars 2013.

Avec sa prolongation, l'IIEB atteindra probablement son résultat cible de huit à douze ententes de contribution conclues.

### **Résultat immédiat**

L'IIEB vise à aider les producteurs agricoles à exploiter de nouvelles possibilités dans le secteur des biocarburants. Il est difficile d'expliquer comment évaluer la création d'une possibilité.<sup>12</sup> L'évaluation peut se faire au moyen de plusieurs indicateurs, dont le nombre de producteurs qui connaissent l'Initiative, le nombre de producteurs qui y participent, et le total des investissements faits par des producteurs agricoles. Pour l'IIEB, les progrès sont évalués d'après le niveau de capital de contrepartie, les investissements faits par les producteurs agricoles, et le financement de transition de contrepartie.

Les engagements financiers pris à ce jour au titre de l'IIEB ont été bien moindres (69 p. 100) que les prévisions initiales. Si l'on considère les engagements possibles sous le régime de l'IIEB, le total des sommes approuvées est relativement modeste (46,82 M\$). Des facteurs externes au programme, principalement la récession économique, peuvent avoir eu une forte incidence sur la capacité de l'Initiative à atteindre ses cibles. Au nombre des autres facteurs, il y a la faiblesse du prix du pétrole, le prix élevé des matières premières agricoles et l'accès limité au crédit, sans compter la faible concordance avec d'autres programmes exécutés dans le cadre de la stratégie fédérale concernant les carburants renouvelables, tout particulièrement le programme EB de RNCan.

Au mois de décembre 2010, le total des investissements faits par des producteurs agricoles et le total des dépenses de programme d'AAC se situaient l'un et l'autre en deçà des cibles de l'IIEB, comme il est montré dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 3 – Progrès de l'IIEB en regard de l'atteinte des résultats**

<b>Domaine de rendement</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats de rendement</b>
<b>Résultat immédiat</b>			
Capital de contrepartie	Investissements de producteurs agricoles	100 M\$ (pour un investissement agricole de 16 % et avec une nouvelle capacité de production de biocarburants de 1 à 1,2 milliard de litres	42,27 M\$ d'investissements en capital par des producteurs agricoles avec les six projets pour lesquels une EC a été conclue.

<sup>12</sup> Il faut savoir qu'aux termes de l'IIEB « l'investisseur agricole » est une personne physique ou morale.

	Financement de transition de contrepartie	Jusqu'à 145,4 M\$ en contributions versées au titre de l'IIEB sur 6 ans.	Six projets ont fait l'objet d'une EC et deux projets ont été approuvés, pour un total de 46,82 M\$ en contributions demandées.  Avec les deux projets qui seront probablement approuvés, s'ajoutent 32,5 M\$ en contributions demandées.
--	---	--	---

Les risques associés à des projets d'innovation de ces nature et complexité (liens à d'autres programmes de la stratégie fédérale concernant les carburants renouvelables, effets du ralentissement économique) n'ont probablement pas été pris en ligne de compte pour l'établissement des cibles de l'IIEB. Cependant, les gestionnaires de programme ont réellement tenté d'atténuer les répercussions de ces risques par le report du financement sur les exercices financiers ultérieurs, par une demande de prolongation de l'IIEB afin que les objectifs puissent être réalisés, et par la gestion financière durant les exercices où le projet est reporté.

En résumé, le total des investissements faits par des producteurs agricoles et le total des dépenses de programme d'AAC se situaient l'un et l'autre en deçà des cibles de l'IIEB. Il est peu probable que l'Initiative ait atteint ses cibles au mois de mars 2013, même avec les quatre autres projets faisant actuellement l'objet d'une évaluation pour l'obtention d'un financement.

### Résultats intermédiaires

Le résultat intermédiaire pour l'IIEB est la construction de nouvelles installations de production de biocarburants ou l'agrandissement d'usines existantes au Canada (voir le tableau 4 plus loin).

À ce jour, cinq des six projets ayant fait l'objet d'une EC ont achevé la construction de nouvelles installations, et le projet restant sera terminé en mars 2011. Deux autres projets ont été approuvés; les EC devraient être conclues sous peu.

**Tableau 4 – Progrès de l'IIEB en regard de l'atteinte des résultats intermédiaires**

Domaine de rendement	Indicateurs	Cibles	Résultats de rendement
<b>Résultat intermédiaire</b>			
Construction de nouvelles installations de production de	EC conclues et financement attribué pour un grand nombre de	De huit à douze installations construites ou élargies au Canada	Cinq des six projets ayant fait l'objet d'une EC ont terminé la construction de nouvelles installations. Le

biocarburants et agrandissement d'usines situées au Canada	projets de construction d'installations et d'agrandissement d'usines situées au Canada	(projet d'envergures diverses – de petite à grande)	projet restant terminera l'agrandissement d'ici le mois de mars 2011.  Deux projets ont été approuvés, mais les EC ne sont pas conclues.
--	--	---	--

Remarquons qu'il n'y a aucun résultat intermédiaire qui pourrait permettre de suivre les progrès concernant la fourniture de possibilités aux producteurs agricoles. Le résultat intermédiaire porte principalement sur la construction ou l'agrandissement d'installations de production de biocarburants au Canada, si l'on part du principe que l'exploitation d'usines nouvelles ou agrandies engendrera dans l'avenir des revenus hors ferme pour les producteurs.

Le nombre d'installations construites ou agrandies se situe en deçà de la cible. Or, compte tenu de la prolongation de l'IIEB et du nombre estimé d'autres projets qui seront approuvés et qui seront terminés avant le mois de mars 2013, le nombre cible d'installations construites ou agrandies au Canada devrait être atteint.

## Résultats finaux

Les résultats finaux prévus de l'IIEB sont :

- la réalisation de progrès en regard des proportions cibles de contenu renouvelable dans les carburants de transport canadien;
- l'élargissement de la base économique des collectivités où sont situées les installations financées;
- les hausse et diversification des revenus hors ferme des producteurs (voir le tableau 5 ci-dessous).

**Tableau 5 – Progrès de l'IIEB en regard de l'atteinte des résultats finaux**

Domaine de rendement	Indicateurs	Cibles	Résultats de rendement
<b>Résultats finaux</b>			
Progrès en regard des parts cibles de contenu renouvelable dans le carburant de transport canadien	Changement dans la production annuelle d'éthanol et de biodiésel (en litres) par installation financée.	Augmentation de la production annuelle globale de 1 à 1,2 milliard de litres de carburant renouvelable par installation fondée (avec de trois à cinq gros projets et de 5 à	On estime que lorsque les six projets faisant l'objet d'une EC seront terminés, l'augmentation annuelle de la production de biocarburants sera de 599 millions de litres.  Avec les deux projets

Domaine de rendement	Indicateurs	Cibles	Résultats de rendement
<b>Résultats finaux</b>			
		9 petits projets)	<p>ayant été approuvés, mais n'ayant encore reçu aucun financement (EC non conclues), on pourrait ajouter 50 millions de litres.</p> <p>Les deux projets qui seront fort probablement approuvés par le comité d'étude des demandes donneront 280 millions de litres de plus.</p> <p>Le total ainsi estimé est de 929 millions de litres.</p>
Élargissement de la base économique des collectivités où sont situées les installations financées	Nombre de nouveaux emplois créés dans les installations financées	De 180 à 240 nouveaux emplois (avec une moyenne de six à dix employés par petite installation et une moyenne de 25 à 40 employés par grosse usine).	Cinq des six projets sont terminés. Ils emploient quelque 146 personnes. Le projet restant devrait ajouter 40 nouveaux emplois à ce total.
	Augmentation des dépenses faites par les installations dans les collectivités où celles-ci sont situées.	L'objectif est établi seulement quand les résultats pour 2009-2010 sont connus.	Les données de rendement sont incomplètes. L'IIEB prévoit une confirmation de quelque 150 M\$ par année pour cinq des six projets en cours.
Hausse et diversification des revenus hors ferme	Changement dans les revenus des producteurs primaires en raison des investissements.	5 M\$ annuellement (basé sur le retour sur l'investissement)	Les rapports de rendement ne montrent à ce jour aucun changement dans les revenus des producteurs tirés de leurs investissements dans les installations. Il est probable que les projets ne sont pas encore assez avancés pour voir un changement.

Les six projets faisant l'objet d'une EC et les deux projets pour lesquels une entente n'a pas encore été conclue devraient augmenter la capacité de production de 649 millions de litres. S'ajoutent les 280 millions de litres de deux projets qui seront probablement approuvés par l'IIEB. Par conséquent, si tous les futurs projets qui devraient être approuvés le sont, la capacité supplémentaire de production de biocarburants sera de 929 millions de litres. Cette capacité se situe légèrement en deçà de la cible de programme de 1 à 1,2 milliard de litres de carburant renouvelable. Tel qu'expliqué précédemment, des facteurs externes au programme, tout particulièrement le ralentissement économique que connaissent les États-Unis, peut avoir des répercussions importantes sur la capacité du programme à atteindre ses objectifs.

Les projets de l'IIEB ne sont pas assez avancés pour qu'il soit possible d'évaluer les répercussions économiques de l'Initiative dans les collectivités où les installations sont situées. Il est généralement reconnu que les résultats finaux des programmes d'investissement en capital/d'innovation prennent du temps à atteindre pour diverses raisons, notamment le taux de croissance normal du marché, l'incidence des cycles économiques et la disponibilité du financement. Des programmes internationaux similaires à l'IIEB ont donné les résultats recherchés au bout de cinq à dix ans. Or, l'Initiative n'en est encore qu'au stade intermédiaire de son calendrier de mise en œuvre. L'analyse des données sur le rendement obtenues à ce jour permet de prévoir que les cibles en matière de création d'emploi seront atteintes. Par contre, pour bien voir si les installations auront augmenté le volume de leurs dépenses dans les collectivités, il faudra laisser s'écouler au moins une année d'opération.

Quant aux revenus des producteurs, les projets ne sont pas encore assez avancés pour voir si les investissements faits pour la production de biocarburant ont un effet quelconque sur ces revenus. L'analyse documentaire et l'évaluation économique montrent qu'en raison des difficultés – dont il est fait mention précédemment – que connaît actuellement le secteur des biocarburants, il est peu probable que les producteurs ayant fait des investissements bénéficient dans un avenir rapproché d'une augmentation de leurs revenus. En outre, il sera difficile d'attribuer les changements aux revenus aux investissements faits par les producteurs dans le cadre de l'IIEB. En résumé, bien que des progrès aient été réalisés pour l'atteinte des résultats finaux et que l'Initiative pourrait quasi atteindre, à la date de fin de sa période d'exécution, son volume cible d'augmentation de la production de renouvelable dans le but de remplir les exigences relatives à la proportion de contenu renouvelable dans les carburants de transport au pays, il n'est pas possible à ce point-ci d'évaluer l'incidence du programme sur les collectivités et les producteurs agricoles.

### 3.2.2 Efficacité de l'Initiative et structure financière

#### Efficacité

Les données financières montrent que les coûts d'administration de l'IIEB correspondent à 12 p. 100 du total des coûts de l'Initiative, compte tenu des dépenses réelles et estimées au 31 mars 2011. Ces coûts englobent les frais d'étude des lettres d'intérêt de quelque 87 propositions, ainsi que les frais d'examen et d'évaluation de huit propositions complètes et de plusieurs propositions partielles. Sont également incluses les heures que le personnel a consacrées à la gestion des projets et à la gestion du programme dans l'ensemble.

La proportion des coûts d'administration par rapport au total des coûts de l'Initiative est similaire aux proportions trouvées pour d'autres programmes de subventions et de contributions d'AAC. À titre d'exemple, les proportions étaient de 8,3 p. 100 et de 12 p. 100 respectivement pour les coûts d'administration assumés par le programme Agri-débouchés, et pour les coûts d'administration assumés par le volet national du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) d'AAC (l'actuel Programme canadien d'adaptation agricole), dont la prestation est assurée par l'administration centrale d'AAC. Pour les volets régionaux du PASCAA, administrés par des conseils sectoriels dans chaque province, la proportion était de 13 p. 100.

Comme l'IIEB permet d'attribuer des contributions remboursables, les coûts d'administration associés au remboursement des contributions s'étendront sur une période maximale de 10 ans après la date de fin de l'Initiative, soit jusqu'en 2023. Le financement du programme visant à assumer les frais d'administration cesse lorsque le programme prend fin en mars 2013. Ainsi, s'il ne bénéficie de fonds autres, AAC devra assumer ces coûts au moyen des crédits de service voté dont il dispose actuellement. La haute direction d'AAC a suggéré d'utiliser les paiements de remboursement de contribution comme source de fonds qui permettrait d'assumer ces coûts d'administration continus. Cependant, des négociations avec les organismes centraux seraient nécessaires à cet égard.

De manière générale, dans une perspective gouvernementale élargie, la possibilité que des programmes à contributions remboursables sous condition comme l'IIEB puissent assumer les coûts d'administration (en plus des coûts du recouvrement d'une part sensible du financement du crédit 10) en utilisant les paiements de remboursement de contribution, pourrait être vu comme un moyen économique de fournir des incitatifs gouvernementaux.

En résumé, vu la nature et la complexité de la tâche d'évaluation des propositions de projet de construction de nouvelles usines de production de biocarburant et l'agrandissement d'installations existantes, ainsi que le caractère volumineux des

propositions, les coûts d'administration de l'IIEB semblent concorder avec les coûts d'autres programmes d'innovation similaires d'AAC.

### **Efficacité et structure financière**

Il n'est pas possible d'évaluer le rapport coût-efficacité pour ce qui est de comparer les résultats atteints par comparaison au coût des intrants et des résultats de programme, étant donné que la mise en œuvre de l'Initiative n'en est encore qu'au stade intermédiaire de mise en œuvre et que les résultats finaux n'ont pas encore été atteints.

Quant à l'efficacité du processus de sélection, le temps d'étude moyen des propositions était de 109 jours à partir de la date de réception des propositions complètes envoyées par les demandeurs, jusqu'à la date de signature des EC pour les propositions acceptées. La répartition des heures pendant lesquelles la demande qui sera acceptée se trouve aux mains d'AAC et des heures pendant lesquelles elle se trouve aux mains du client, est donnée au tableau 6 (ci-dessous).

**Tableau 6 – Temps de traitement de la demande par AAC et temps de détention de la demande par le client**

<b>IIEB</b>	<b>Nombre de jours avec AAC</b>	<b>Nombre de jours avec le client</b>	<b>Total du nombre de jours</b>
Integrated Grain Processors Inc.	45	40	85
Northwest Terminal Ltd.	18	36	54
Western Biodiesel Inc.	15	26	41
Suncor Energy Products Inc.	43	90	133
City Farm Biofuel Ltd.	140	330	470
GreenField Johnstown Limited Partnership	57	300	357

Les longs temps de traitement qu'il a fallu pour l'étude de deux demandes IIEB peuvent être attribuables en partie à la complexité des projets proposés.

La plupart des lettres d'intérêt (72 p. 100) étaient traitées conformément à la norme de service de trente (30) jours. Pour ce qui est des demandes de paiement, le temps de traitement moyen était de 159 jours civils pour les demandes de premier paiement et de 17 jours pour les demandes de deuxième paiement. Toutefois, la norme de service de 30 jours n'a été établie qu'en avril 2010. La base de données de l'Initiative ne peut soutenir une évaluation d'efficacité plus approfondie : le dictionnaire des données<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> Le dictionnaire des données est un document de référence donnant les définitions des principaux termes et variables (dates de début et de fin de projet, indicateurs de rendement, sources de données) qu'utilisent les équipes de programme afin de pouvoir gérer efficacement les dépôts de données et

n'étant pas achevé, il n'est pas possible d'interpréter de façon claire et uniforme les données de suivi et de surveillance concernant le travail terminé, pour les dossiers de projet de l'IIEB.

En résumé, bien que la plupart des lettres d'intérêt aient été traitées dans le respect de la norme de service, la plupart des premiers paiements ont été versés avant la prise d'effet de la norme de service de 30 jours. Un dictionnaire de données complet et à jour aiderait la Direction générale à voir ce qui doit être amélioré aux fins d'uniformisation des temps de traitement, ainsi qu'à fixer des cibles. La Division des biocarburants et des débouchés connexes est à parachever un dictionnaire des données à l'intention des responsables de programme, et à mettre à jour sa base de données de programme. Le tout permettra de soutenir les prochaines évaluations relatives à l'efficacité de l'IIEB et à la conformité aux normes de service pour le traitement des demandes et pour le versement des paiements.

## 4.0 Conclusions et recommandations

### 4.1 Conclusions

**L'IIEB permet aux producteurs agricoles de prendre part à l'essor du secteur des biocarburants, mais il ne semble pas nécessaire à ce point-ci de continuer à faciliter l'investissement agricole dans la production de biocarburant, par le biais d'une initiative d'incitation à l'investissement.** Cependant, s'il y avait dans l'avenir des écarts relativement à certaines sources de biocarburant et de biomasse, et/ou une hausse des exigences relatives aux proportions de contenu renouvelable dans l'essence, le diesel et l'huile de chauffage, on pourrait devoir étudier la possibilité de recourir à des programmes d'incitation à l'investissement.

**L'IIEB concorde désormais davantage avec le résultat stratégique d'AAC « un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif », qu'avec le résultat « un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels innovateur ».** L'IIEB est en phase avec les grands objectifs fédéraux actuels relativement à l'augmentation de la production intérieure de carburant renouvelable fait à partir de matières premières agricoles. Cependant, vu que l'objectif du gouvernement a glissé vers la recherche sur la deuxième génération de biocarburants et que l'IIEB porte principalement sur le soutien au secteur aux fins de renforcement de sa capacité concurrentielle, l'IIEB correspond davantage au résultat stratégique d'AAC « un secteur compétitif ».

---

s'assurer que chaque variable de l'ensemble de données est interprétée de la même façon par les personnes recueillant, gérant et utilisant les données.



**Le calendrier et les critères d'admissibilité de plusieurs initiatives de la stratégie concernant les carburants renouvelables ne concordent pas de manière à permettre à des fabricants de biocarburant de bénéficier pleinement de ces initiatives.** Cela aurait pu avoir un effet sur le taux de participation à l'IIEB et sur le degré d'atteinte des résultats recherchés.

**Il n'y a eu ni chevauchement ni dédoublement entre l'IIEB et d'autres programmes fédéraux ou des programmes provinciaux/territoriaux visant à faciliter l'investissement agricole dans le secteur des biocarburants, par la fourniture de dispositions financières aux usines de production de carburants renouvelables faits à partir de matières premières agricoles.** Par contre, une meilleure concordance des résultats de programme recherchés avec les objectifs de programme permettrait de mieux voir le bien-fondé de l'IIEB et de faciliter l'évaluation des répercussions de l'Initiative à court et à long terme.

**Les données sur le rendement disponibles montrent que l'IIEB est en bonne voie d'atteindre les résultats immédiats, intermédiaires et finaux recherchés.** L'IIEB réalisera probablement son objectif cible de huit à douze EC conclues portant sur la construction ou l'agrandissement d'usines canadiennes. Par contre, les totaux cibles pour le capital agricole investi et pour le financement de transition de contrepartie ne seront probablement pas atteints. En outre, l'IIEB manquera de peu sa cible pour l'augmentation des productions annuelles d'éthanol et de biodiésel par les installations financées. Les projets de l'IIEB ne sont pas assez avancés pour qu'il soit possible à ce point-ci d'évaluer les répercussions économiques de l'Initiative pour les producteurs agricoles et pour les collectivités où les installations sont situées.

**Vu la nature et la complexité de la tâche d'évaluation des propositions de projet de construction de nouvelles usines de production de biocarburant et l'agrandissement d'installations existantes, ainsi que le caractère volumineux des propositions, les coûts d'administration de l'IIEB semblent concorder avec les coûts d'autres programmes d'innovation similaires d'AAC.** Toutefois, les coûts d'administration associés au remboursement de ces contributions s'étendront sur une période maximale de 10 ans après la date de fin de l'Initiative (jusqu'en 2023). AAC devra assumer ces coûts en utilisant les crédits de service voté dont il dispose actuellement, étant donné que les fonds du programme s'épuiseront en mars 2013.

**Bien que la plupart des lettres d'intérêt ont été traitées conformément à la norme de service, la plupart des premiers paiements ont été versés avant la prise d'effet de la norme de service de 30 jours. Un dictionnaire de données complet et à jour aiderait la Direction générale à voir ce qui doit être amélioré aux fins d'uniformisation des temps de traitement, ainsi qu'à fixer des cibles.** La Division des biocarburants et des débouchés connexes est à parachever un dictionnaire des

données et à mettre à jour sa base de données de programme. Le tout permettra de soutenir les prochaines évaluations relatives à l'efficacité de l'IIEB et à la conformité aux normes de service nouvellement établies (avril 2010) pour le traitement des demandes et pour le versement des paiements. Ces normes n'étaient pas encore en vigueur lors de l'administration des projets qui sont approuvés actuellement et qui font l'objet d'une EC.

## Leçons retenues

Les leçons retenues de la création et de l'administration de l'IIEB serviront entre autres lors du processus de renouveau de l'Initiative, ou de programmes semblables de la stratégie concernant les carburants renouvelables.

- Comme l'IIEB est interreliée et complémentaire à des programmes fédéraux s'inscrivant dans le cadre d'une initiative horizontale, notamment la stratégie concernant les biocarburants renouvelables, il faut s'assurer d'une collaboration efficace entre les ministères, ainsi que d'une capacité de gouvernance et de reddition de comptes bien définie en ce qui se rapporte au rendement global de l'initiative horizontale. À l'échelle de l'initiative, il faut s'assurer que les stratégies d'atténuation des risques intègrent les risques associés à l'atteinte des objectifs horizontaux, ainsi que les risques associés à d'autres programmes complémentaires lancés dans le cadre de l'Initiative.
- Une meilleure correspondance des résultats de programme recherchés avec les objectifs de programme permettrait de mieux voir le bien-fondé de l'IIEB et de faciliter l'évaluation de l'état d'avancement de l'Initiative par rapport aux résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Il faut savoir que les questions liées à la nécessité de renforcer la mesure du rendement et le rapport concernant les programmes d'innovation, dont l'IIEB, seront traitées sur une échelle plus large avec la méta-évaluation qu'AAC effectuera pour ses programmes d'innovation.

## 4.2 Recommandations

- La Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture (DGPFA) devrait parachever le dictionnaire des données de l'IIEB afin qu'il soit possible d'avoir une interprétation claire et uniforme des données de suivi et de surveillance concernant le travail terminé, pour les dossiers de projet de l'IIEB. Le tout permettra de soutenir les prochaines évaluations relatives à l'efficacité de l'IIEB et à la conformité aux normes de service nouvellement établies (avril 2010) pour le traitement des demandes et pour le versement des paiements.

### Réponse de la direction et plan d'action

La DGPFA est à parachever le dictionnaire des données de l'IIEB et à peaufiner la base de données de l'Initiative. Des normes de service ont été établies et l'on s'assure qu'il y a conformité. (*Responsabilité* : Rita Moritz; *date* : 31 mars 2011)